

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Création  
d'emplois pour  
accroissement  
temporaire,  
saisonnier  
d'activités ou  
remplacement  
d'agents  
fonctionnaires  
absents sur poste  
permanent et  
dans le cadre du  
dispositif de  
contrat  
d'engagement  
éducatif**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX –  
Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL –  
M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF –  
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU –  
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**Mme SABI  
M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipale que chaque année, la Ville de Floirac recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes. La Ville de Floirac recrute également des agents contractuels pour exercer des

fonctions correspondant à un besoin saisonnier (ouverture de la piscine en saison estivale, activités jeunesse et sports, renfort des équipes de logistique.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents et permanents pour faire face :

. à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs

. à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

. au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article 3 -1), à temps partiel, en congés annuels, en congé maladie, en congé maternité, en congé parental...

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

De plus, la Ville de Floirac recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif, cela en complément des recrutements ci-dessus mentionnés. En effet, des animateurs vacataires, dans le cadre de ce dispositif, sont recrutés afin d'encadrer les activités proposées par les services Jeunesse et Médiation à travers les structures implantées sur la Ville lors des vacances scolaires sur le territoire de la commune ou hors de la commune.

Un objectif de maîtrise des emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, remplacement et dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif est établi pour l'année 2021 afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale. Le taux d'utilisation de chacun de ces emplois et leur répartition dans les services et directions de la Ville de Floirac sont établis dans le plan de gestion prévisionnel des Emplois et des compétences 2021.

Vu la Loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 24 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** pour l'année 2021 la création d'emplois pour accroissement temporaire, saisonnier d'activité, pour remplacement d'agents fonctionnaires absents sur poste permanent et dans le cadre du dispositif du contrat engagement éducatif. Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les directions de la Ville. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

Monsieur le Maire est chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

**DIRECTION GENERALE – CABINET DU MAIRE – COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE - POLICE MUNICIPALE -**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
DIRECTION GENERALE ET CABINET	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
	REDACTEUR	2
	ATTACHE	3
POLICE MUNICIPALE	GARDIEN BRIGADIER	0
	BRIGADIER CHEF	0
	CHEF DE SERVICE DE POLICE	0
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	2
COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	2
	AGENT DE MAITRISE	1

**DIRECTION ACTION CULTURELLE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
SERVICE MEDIATHEQUE	ADJOINT DU PATRIMOINE	4
	ASSISTANT DE CONSERVATION	2
	BIBLIOTHECAIRE	1
POLE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	16
POLE PROG. CULTURE - MEDIATION	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	REDACTEUR	1
	ATTACHE	1

**DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
ADM ET FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	REDACTEUR	2

	ATTACHE INGENIEUR	1 1
DIRECTION PATRIMOINE	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT TECHNIQUE AGENT DE MAITRISE TECHNICIEN INGENIEUR	3 25 8 3 2
AMENAGEMENT URBAIN	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT TECHNIQUE AGENT DE MAITRISE TECHNICIEN INGENIEUR	2 15 4 2 1

#### **DIRECTION CCAS ACTION SOCIALE, SOLIDARITES, PETITE ENFANCE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
SERVICE PETITE ENFANCE	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE	1 1 2

#### **DIRECTION DEVELOPPEMENT SOCIO-TERRITORIAL ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
SERVICE POLITIQUE DE LA VILE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE	1 1 1
POLE LOCAL POUR L'INSERTION EMPLOI	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE	1 1 1
SERVICE MEDIATION/CLSPD/SALLES CITOYENNES	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT TECHNIQUE AGENT DE MAITRISE ADJOINT D'ANIMATION ANIMATEUR ANIMATEUR Contrat engagement éducatif TT NIVEAU (non diplômé, BAFA, BAFD)	2 2 1 20 10 20
SERVICE VIE LOCALE	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR ATTACHE ANIMATEUR ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT TECHNIQUE	2 1 1 2 2 1

SERVICE SPORT - VIE ASSOCIATIVE -	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	EDUCATEUR DES APS	10
	ADJOINT TECHNIQUE	10

### DIRECTION ACTION EDUCATIVE

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
MISSION EVALUATION ET PROMOTION DES POLITIQUES ENFANCE - JEUNESSE	ANIMATEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	ADJOINT D'ANIMATION	1
MISSION DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE	ADJOINT D'ANIMATION (interclasses)	45
	ATTACHE	1
	REDACTEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
ADMINISTRATIF/ACCUEIL	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
	REDACTEUR	1
SERVICE EDUCATION	ANIMATEUR	1
	ATSEM	4
	ADJOINT TECHNIQUE (GROUPES SCOLAIRES)	20
SERVICE JEUNESSE	AGENT DE MAITRISE	2
	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
	REDACTEUR	2
	ATTACHE	1
	ANIMATEUR	4
	ADJOINT D'ANIMATION (centre de loisirs)	20
	ANIMATEUR Contrat engagement éducatif TT NIVEAU (non diplômé, BAFA, BAFD)	130

### DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE, DES RELATIONS AUX USAGERS ET DE LA MOBILISATION CITOYENNE

DIRECTION – SERVICES - POLES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS MAXIMAL
MISSION OBLISATION CITOYENNE	ATTACHE	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
SERVICE FABRIQUE CITOYENNE	ANIMATEUR	2
	ADJOINT D'ANIMATION	2

	ADJOINT ADMINISTRATIF	2
SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	REDACTEUR	2
	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
SERVICE MOYENS GENERAUX	REDACTEUR	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	3
	ADJOINT TECHNIQUE	2
	ADJOINT DU PATRIMOINE	1

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 31  
Suffrages exprimés : 31  
    Pour : 31  
    Contre :  
    Abstention :



*Le Maire,*